

**SECTION DES  
PYRENEES-ATLANTIQUES**

**Comité Technique Local du 6 juillet 2012**

Le Comité Technique Local (ex CTPD-CTPL) s'est réuni le 6 juillet 2012 dans les locaux de la DDFIP de la rue Lapouble à Pau sous la présidence de M. NESA.

Il s'agissait du premier CTL présidé par notre nouveau Directeur.

Après lecture de la déclaration liminaire mise en ligne sur [http://www.fo-dgfip-sd.fr/064/IMG/pdf/Declaracion\\_liminaire\\_FO-DGFIP\\_64\\_CTL\\_6-7-2012.pdf](http://www.fo-dgfip-sd.fr/064/IMG/pdf/Declaracion_liminaire_FO-DGFIP_64_CTL_6-7-2012.pdf) en date du 06/07/2012, nous sommes passés au premier point de l'ordre du jour.

**RAPPROCHEMENT FONCTIONNEL DU PCE ET DE LA BDV**

**A la DGFIP, comme de coutume en ce contexte général de suppressions d'emplois, l'heure est encore aux expérimentations...**

En effet, afin « *d'améliorer le rendement* » du contrôle fiscal sur le Béarn et la Soule où les affaires à faible rendement (moins de 7500 €) sont un peu trop abondantes aux yeux de la Direction Locale, cette dernière nous a présenté son projet d'amélioration des synergies entre le Pôle de Contrôle et d'Expertise (PCE) et de la Brigade Départementale de Vérifications (BDV).

Ainsi, à l'instar de ce qui a déjà été fait à Biarritz, à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain, ces deux services seront désormais placés sous le commandement unique d'un IP Chef de Brigade tandis qu'un IDIV le secondera. Chacun de ces deux services gardera néanmoins son propre domaine de compétence.

Face aux interrogations légitimes, en ces temps de réformes à tout va, quant à la gestion RH des agents concernés, la Direction Locale a affirmé que chacun de ces deux services avait ses propres particularités, « *représentait une filière métier à part entière* » et que « *les agents affectés PCE ou BDV auraient la garantie de le rester sans aucun bouleversement à craindre* ».

Aux dires de l'Administration, il ne s'agit donc pas du tout d'une fusion de services mais d'un simple « *rapprochement fonctionnel* ».

**Pour FO-DGFIP 64, la mariée est trop belle ! Nous savons que lorsque l'Administration nous présente une réforme ou une réorganisation en argumentant en terme de « *rentabilité et d'efficacité* », il y a toujours de sa part une arrière pensée visant à alléger les coûts de fonctionnement... donc à terme des suppressions d'emplois à venir... L'avenir dira si nos craintes légitimes étaient fondées...**

Le rapprochement immobilier est déjà fait puisque les deux services travaillent sur deux niveaux du même immeuble.

Enfin, après une période d'expérimentation d'au minimum 18 mois, la Direction Locale a affirmé que « *ce projet pourrait éventuellement être réversible si les résultats escomptés n'étaient pas à la hauteur des espérances* ».

Rappelons que l'efficacité du contrôle fiscal se mesure également à son taux de recouvrement. Aussi, face à nos interrogations sur ce sujet, l'Administration nous a rétorqué que « *la qualité du recouvrement du CF se mesure plutôt sur une durée de trois ans et que même si les sommes en jeu n'étaient pas recouvrées, les affaires en question se terminaient au pénal ce qui en soi est déjà un succès.* »

Ce point de l'ordre du jour était soumis à vote. FO-DGFIP 64 s'est abstenu et a justifié son vote par un rappel des craintes précédemment évoquées et par le solde négatif des effectifs dans le département.

## POINT D'ETAPE SUR LA CAMPAGNE IR

La campagne déclarative IR a mobilisé comme de coutume la totalité des agents des SIP, mais également ceux des Trésoreries de Proximité qui ont été beaucoup plus sollicités que d'habitude (+27,70 % selon la Direction Locale) du fait de la très forte promotion faite par la Direction Générale autour du « Guichet Fiscal Unique »

Aussi **FO-DGFIP 64** s'est-il étonné lorsque la Direction Locale a affirmé, statistiques à l'appui, que l'accueil avait peu augmenté cette année dans notre département... ! Les représentants FO-DGFIP 64 ont signalé au Président que ce n'était pas le sentiment des agents dans les services et que, visiblement, la comptabilisation de l'accueil physique et téléphonique n'avait pas été fiable dans la mesure où les méthodes de comptage n'étaient pas réellement harmonisées selon les sites et que des dysfonctionnements téléphoniques avaient été à déplorer.

Après moult discussions sur ce point, l'Administration a d'ailleurs fini par reconnaître ce fait. **Il est quand même inquiétant de constater que malgré le caractère très aguerri, et ce depuis de longues années maintenant, de l'Administration en matière de collecte de statistiques, de telles erreurs grossières puissent être commises. A moins qu'il n'y ait une volonté jusqu'au-boutiste en matière de justification des suppressions d'emplois... ?**

La mise en place de nouveaux outils de communication avec notre Administration et leur promotion très bien orchestrée par l'Administration centrale a incité les contribuables à questionner très fortement (+59,90 % selon l'Administration) nos services cette année par le biais du portail fiscal. **Il faudra donc veiller non seulement à sa bonne quantification dans les statistiques mais aussi à la mise à disposition de moyens humains adéquats...**

**Si la Direction Locale se félicite de l'augmentation du taux de télédéclarations (+5,96 %), FO-DGFIP 64 lui a fait remarquer que cette procédure n'allégeait pas pour autant la tâche des agents puisque le travail induit semble étrangement ignoré par celle-ci. En effet, nombreux ont été les contacts téléphoniques ou électroniques des contribuables afin de connaître leurs identifiants (n° de télédéclarant, et surtout RFR) leur permettant d'accomplir leur démarche. Là encore, nos services ont été exemplaires en disponibilité tout en respectant les préconisations fortes en matière de sécurité et de confidentialité... mais sans plus de moyens humains... !**

Durant ce Comité, il a été dénoncé que l'information concernant l'organisation des permanences dans les mairies et les Trésoreries était insuffisante. Sourde à cette remarque, l'Administration envisage quant à elle de mener une « *réflexion pragmatique* » quant au bien-fondé de ces permanences dans les mairies... ! **Nous allons une fois de plus vers un abandon de prestations dans le milieu rural, là où les attentes des contribuables sont fortes en matière d'aide et de conseil. Les populations fragiles vont faire les frais de la politique de rentabilité à outrance !**

Enfin, si l'Administration se félicite qu'au 5 juillet dernier 93,09 % des déclarations papier ont été traitées, nous lui avons fait remarquer les difficultés techniques rencontrées au quotidien cette année par les agents des Services d'Assiette dans le traitement des dites déclarations, à savoir notamment :

- la très forte augmentation du nombre de codes de saisie (80 environ cette année) des déclarations dans l'application informatique ILIAD,
- la lourdeur, en cas de « déménagement entrant », pour se procurer les RFR des trois dernières années auprès de l'ancien service de rattachement afin d'établir la Contribution Exceptionnelle sur les Hauts Revenus,
- les tâches induites par les télédéclarations, et non prises en compte par l'Administration, notamment les mises à jour du fichier de TH en cas de déménagement,
- le traitement des situations de mariage et de PACS qui a été bouleversé cette année,
- le traitement des revenus étrangers,

et la liste n'est bien entendu pas exhaustive...

Pour conclure sur ce point de l'ordre du jour, le Président nous a informé qu'il adresserait un message aux agents pour les remercier de la qualité de leur prestation durant la campagne. **Même si FO-DGFIP 64 se félicite de cette juste reconnaissance du travail fourni dans des conditions toujours plus difficiles, nous nous interrogeons quand même quant à l'attitude de certains chefs de service qui ont, jusqu'au dernier moment, mis la pression sur leurs agents pour atteindre des objectifs quantitatifs basés sur les chiffres de N-1, alors que le nombre de déclarations papier étaient en très forte diminution ???**

## QUESTIONS DIVERSES

### ➤ Services Informatiques

La régionalisation s'intensifie... Aujourd'hui, ce sont les agents de la Cellule Informatique Départementale (ex-CMI-CMIB), actuellement rattachés au service Budget Immobilier et Logistique (BIL), qui sont concernés. Ainsi au 1<sup>er</sup> septembre prochain, ils seront désormais rattachés à l'Etablissement de Services Informatiques (ESI) de Bordeaux-Garonne, structure interrégionale de la Direction des Services Informatiques (DISI).

Ceux-ci conserveront néanmoins leur affectation actuelle... mais jusqu'à quand ? En effet, la Direction Locale admet elle-même que le « rayon d'action » des agents concernés « *pourrait éventuellement être étendu aux autres départements de la région dépendant de l'ESI de Bordeaux-Garonne* ». Sur ce point précis, elle s'en remet d'ailleurs très prudemment aux décisions futures de l'ESI...

Une convention très détaillée entre la Direction Locale et la DISI régit dorénavant les conditions de fonctionnement de l'assistance informatique dans le département.

Par contre, la possibilité pour les agents de disposer de véhicules de fonction n'est étrangement absolument pas abordée. Quand on sait les difficultés que chacun d'entre nous rencontre au quotidien lorsqu'il s'agit de la prise en charge des frais de déplacement, il y a honnêtement de quoi s'inquiéter ! Toutefois, aux dires de l'Administration, L'ESI de Bordeaux-Garonne négocierait actuellement l'obtention d'un parc automobile. Affaire à suivre...

### ➤ Service de la Dépense

Depuis le déploiement accéléré de l'application informatique CHORUS, on constate très nettement que le métier de la dépense change, voire même se vide de son contenu, dans la mesure où l'organisation territoriale des services est bouleversée. Des « *services facturiers* » sont même en voie de création dans certains ministères.

Outre la remise en question évidente du principe de la séparation de l'Ordonnateur et du Comptable, garant de la régularité et de la sécurité des opérations, FO-DGFIP 64 y voit également la remise en question pure et simple de cette mission dans son ensemble (alors qu'elle est toujours l'un des piliers historiques de l'activité de la DGFIP) et donc, par voie de conséquence, une nouvelle source de suppressions d'emplois.

Même si en ce domaine d'activité, notre département a jusqu'à présent échappé aux coupes sombres en raison de la prise en charge interrégionale des opérations de dépenses du Ministère de la Justice, il n'en demeure pas moins que de réelles menaces pèsent sur le service de la Dépense de la DDFIP.

En effet, le ministère précité envisage bel et bien la création de son propre service facturier dès 2013, service dont l'implantation géographique est des plus incertaines (Pau... ? Bordeaux... ?). Ce dernier point a toutefois été clairement démenti par l'Administration lors de ce Comité.

Mais peut-on raisonnablement y croire quand on sait que ledit ministère poursuit toujours activement sa réflexion quant à la création d'un tel service et à son implantation en région au même titre que bon nombre de ses services... ? ce qui est d'ailleurs tout à fait dans l'air du temps...

### ➤ Prime de campagne IR

Le Directeur Départemental a informé le Comité que la (modique !) prime de campagne n'est désormais plus financée par Paris.

Cette année, ladite prime sera même financée par ponction directe sur les crédits d'auxiliaires et de manœuvres du Cadastres... « *en vertu de la fongibilité des crédits...* » !

Aussi a-t-il demandé aux OS une aide à la décision quant à la conduite la plus raisonnable à tenir pour l'avenir, à savoir :

- continuer ladite ponction et se priver ainsi des possibilités de recrutement d'auxiliaires et de manœuvres du Cadastre ?
- ou tout simplement supprimer purement et simplement la prime en question ?

Autant dire que les représentants FO-DGFIP 64 ont été quelque peu estomaqués par cette demande de sa part. Même si les qualités de dialogue et d'écoute du DDFIP sont indéniables, tout au moins depuis sa récente prise de fonctions, nous ne pouvons bien entendu absolument pas le soutenir dans une démarche particulièrement restrictive en matière de rémunérations annexes et/ou de recrutement. Il ne nous appartient pas de gérer la pénurie, pas plus que de participer à une quelconque entreprise de cogestion. Aussi, FO-DGFIP 64 a-t-il refusé de donner un quelconque avis.

## ➤ Trésorerie de Mauléon

Face à l'enlisement évident de ce dossier de réinstallation (cf. nos derniers comptes rendus de CHSCT et CTL du mois de mai dernier), FO-DGFIP 64 est à nouveau intervenu fermement durant ce Comité afin de signaler que toutes les pistes quant à la réinstallation du poste n'avaient visiblement pas été explorées. En effet, forte de sa dernière visite infructueuse de l'ex-bijouterie (elle-même ex-banque) située dans la même rue que celle de la Trésorerie, qui s'est avérée être trop petite et sans possibilité d'archives, la Direction Locale a avoué envisager dorénavant la réinstallation provisoire du poste dans le logement de fonction de la Trésorerie de Tardets.

Le but recherché serait, de l'aveu même de la Direction Locale de « *mettre la pression sur le Maire de Mauléon en laissant planer la menace d'un départ des services des Finances Publiques vers une autre commune afin d'obtenir les travaux d'urgence nécessaires promis dans l'immeuble actuellement pris à bail* » qui, rappelons-le au passage, a toutes les caractéristiques d'un local insalubre. Au passage, selon la Direction Locale, « *cela pourrait même mettre le Maire en difficultés lors du prochain scrutin municipal...* »!

Enfin, la Direction Locale, visiblement mal informée par le Comptable de Mauléon, pensait même que cette solution pourrait convenir aux agents concernés du fait de la situation géographique de leurs domiciles respectifs... ce qui, nous l'avons clairement exprimé, est totalement erroné.

FO-DGFIP 64 s'est donc élevé contre ce projet provisoire qui ne règle aucunement le problème posé et pourrait même s'avérer dangereux, le provisoire risquant de devenir durable, quand on voit l'inertie affichée depuis le début par la mairie de Mauléon dans ce dossier.

Et que dire de l'inconfort évident des agents qui seraient installés dans un local non adapté puisqu'il s'agit d'un logement ?

Pour FO-DGFIP 64, l'heure des tentatives de confrontation, de pression, et si cela était encore possible de négociations avec le Maire de Mauléon est largement dépassée. Il faut maintenant agir d'urgence, et ce au mieux des préoccupations quotidiennes et de l'intérêt des agents.

**Aussi, les représentants FO-DGFIP 64 ont signalé à nouveau, et ce pour la deuxième fois, l'existence d'un commerce à peu de distance, à savoir un ancien magasin de fleurs d'une surface de 160 m<sup>2</sup> sur deux pièces qui peut tout à fait remplir son usage en qualité du bureau.**

En effet, celui-ci dispose entre autres :

- d'une vitrine sécurisée,
- de points d'eau,
- d'un coin cuisine et de repos.

Seule une cloison serait à réaliser afin de séparer le bureau du responsable. Enfin, et ce n'est pas le détail le moins important dans le contexte budgétaire actuel, l'Administration réaliserait au passage une économie certaine de loyer puisqu'il s'établirait à la somme de 600 € par mois au lieu des 950 € actuels.

L'Administration a humblement reconnu en Comité avoir volontairement négligé cette piste au vu de la vitrine qui lui aurait laissé présager un manque de sécurité. Aussi ne s'est-elle même pas livrée à une quelconque visite dudit commerce... **sans commentaire !**

Le DDFIP, quant à lui, a fait durant ce Comité la promesse de prendre désormais les choses en main et d'aller rencontrer sans plus attendre le Maire de Mauléon.

**Pour ce qui nous concerne, nous pensons qu'il n'y a plus rien à attendre d'une telle visite et qu'il faut désormais préparer le déménagement au plus tôt. Cela a assez duré, les agents n'en peuvent plus d'attendre !**

**N'hésitez pas à nous transmettre vos remarques et doléances !**

**Vos représentants FO-DGFIP 64 à ce CTL**

Christine Gabarrus (Trésorerie d'Hasparren, tél 05 59 29 61 17)

Sylvie Serre (SIP de Bayonne, tél 05 59 44 66 33)

Bernadette Layris-Verges (SIP Pau Nord, tél 05 59 98 69 49)

Michel Bejon, expert (SIP d'Oloron Ste Marie, tél 05 59 88 66 70)